



AVIS PUBLIC

AVIS RELATIF AU RÔLE DE PERCEPTION

Avis public est donné aux contribuables de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge que le rôle général de perception des taxes foncières générales, spéciales et les tarifs pour l'année 2026 imposées par le Règlement numéro 2025-12-208 est déposé à L'Hôtel de Ville situé au 88, rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge et que des comptes de taxes seront expédiés dans le délai imparti par la Loi.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 18 février 2026



François Rioux
Directeur général et Greffier-trésorier